



Communiqué de presse

Rapprochement avec la CDC : une AFD renforcée dès 2016 pour un monde plus juste et plus durable

Paris, le 13 janvier 2016. Le Président de la République a confirmé hier le rapprochement entre le groupe Agence Française de Développement et le groupe Caisse des Dépôts, dont les missions seront élargies au développement et à la solidarité internationale. Cette grande réforme, qui va se traduire par une loi déposée au Parlement au premier trimestre 2016, permettra à l'AFD de mettre en œuvre l'ambition du Président de la République pour la politique publique d'aide au développement de la France.

La capacité d'intervention du groupe AFD, acteur pivot de la politique de l'Etat en faveur des pays en développement, va être considérablement renforcée grâce au triplement dans un premier temps de ses fonds propres par l'Etat, puis d'un quadruplement à horizon 2035. Les financements de l'Agence en faveur des pays en développement et de la solidarité internationale augmenteront de 4 milliards d'euros d'ici 2020, dont 2 milliards pour la lutte contre le changement climatique et ses conséquences, tandis que les dons augmenteront de près de 400 millions d'euros d'ici 2020. Cela se traduira par une hausse de l'activité de l'AFD de 50% pour atteindre 12,5 milliards d'euros en 2020. La CDC apportera une contribution de 500 millions d'euros à la politique de développement pour des investissements en fonds propres.

« L'intégration de l'établissement public AFD au sein du groupe Caisse des Dépôts est une reconnaissance de son expérience, son expertise, ses capacités de réflexion et d'innovation et son engagement de terrain pour un monde plus juste et plus durable. Elle s'accompagnera de moyens accrus. L'AFD sera durablement renforcée. Elle mettra en œuvre dès cette année les ambitions dessinées en 2015 lors de la conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement, l'adoption des objectifs de développement durable et l'accord de Paris sur le climat. La France disposera ainsi d'une institution à la hauteur des enjeux du 21^{ème} siècle », se félicite Anne Paugam, directrice générale de l'AFD.

« Les décisions du Président de la République et les objectifs ambitieux qu'il fixe à l'AFD sont une réponse concrète aux enjeux du monde d'aujourd'hui : agir au Sud, c'est relever les défis auxquels la France est confrontée dès à présent, estime Anne Paugam. Cette mobilisation des forces conjointes de la CDC, promoteur du développement durable en France, et de l'AFD, opérateur pivot de la politique de l'Etat en matière de développement, ouvre des perspectives pour répondre aux défis universels que représentent les objectifs de développement durable. »

Des synergies pourront ainsi s'exercer dans de nombreux domaines, en impliquant davantage encore les collectivités locales dans les projets portés au Sud, grâce à l'ancrage territorial de la CDC et en ouvrant à la CDC le réseau international du groupe AFD. Les expertises en matière de transition énergétique et de climat, enjeux communs au Nord comme au Sud, comme sur les sujets du numérique, des migrations et de la ville durable pourront être plus facilement mutualisées, au bénéfice de tous.

Ce rapprochement permettra aussi d'améliorer le financement des outremer, où l'AFD intervient en appui aux collectivités et au secteur public comme auprès du secteur privé.

À propos de l'Agence Française de Développement

EPIC et institution financière publique, l'Agence Française de Développement (AFD), qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit depuis 75 ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable des pays du Sud. Présente sur quatre continents à travers un réseau de 72 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2014, l'AFD a consacré 8,1 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

Les actions de l'AFD sont porteuses d'impacts concrets. Entre 2012 et 2014, les projets en cours ont permis la scolarisation de 2 millions d'enfants au primaire et au collège, l'amélioration de l'habitat pour 2,3 millions de personnes, l'accès de 2,75 millions de personnes à une source pérenne d'eau potable, l'appui au développement de 246 000 petites entreprises, le soutien à 771 000 exploitations agricoles familiales, la conservation et la gestion durable de 32 millions d'hectares d'espaces naturels permettant la préservation de la biodiversité. Les nouveaux projets financés contribueront également à lutter contre le dérèglement climatique, en permettant d'économiser 11,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an.

Contact presse :

Isabelle Rivière – 01 44 82 45 44 – isabelle.riviere@consultants.publicis.fr

Magali Mévellec - 01 53 44 40 31 - mevellec@afd.fr – www.afd.fr